

## Les jeux de rôle des négociations conventionnelles

Rien n'obligeait les syndicats représentatifs à signer une nouvelle convention puisque la précédente était prolongée jusqu'en 2009 , par tacite reconduction, aucun signataire ne l'ayant dénoncée. Dans ce contexte les signatures de la CNSD et de l'UJCD sont incompréhensibles.

Nous espérons que la **Confédération** ne nous entraîne plus dans une logique conventionnelle qui perpétue la dévalorisation de nos actes de soins. Il y a une contradiction manifeste entre ses analyses , certains de ses éditoriaux que nous avons approuvés et cette signature.

L'**UJCD** a toujours joué le jeu des caisses avec peu d'analyses prospectives. Ils se désintéressent du problème grave de la démographie professionnelle et du financement des retraites alors que ce sont les jeunes générations qui vont supporter tout le poids du déficit de l'ASV .

Les **caisses** ont obtenu tout ce qu'elles voulaient sans véritable contrepartie. Bien sur on nous rejoue les habituelles rengaines : cela aurait pu être pire , si nous n'avions pas signé l'autre syndicat l'aurait fait, on nous l'aurait imposée ( c'est faux ) . Les confrères sont de moins en moins dupes

La **FSDL** a été bloquée par le protocole d'accord signée avant les négociations conventionnelles par les précédents signataires, qui n'était plus modifiable paraît il. Nous avons en vain conjuré nos partenaires de discuter du financement du régime ASV.

Nous continuons à être politiquement incorrects car nous pensons que la seule solution est de désaccoupler les honoraires des capacités de remboursement des caisses. Pour cela il suffit d'abroger le tarif d'autorité . Les caisses ne dépenseront pas plus et les tarifs de soins et de prothèses se rééquilibreront. Pour l'ASV , nos analyses prospectives démontrent que la seule solution acceptable est le gel du régime avec une garantie de la participation des caisses .

Les discussions portaient principalement sur la répartition des places entre la CNSD et l'UJCD dans les différentes commissions et particulièrement dans la **formation conventionnelle obligatoire** subventionnée. Cela doit avoir de l'importance puisqu'elles ont retardé la signature au grand désespoir des URSSAF. Celle-ci est intervenue à temps pour que nos augmentations de cotisations soit possibles dès 2006 !!!!